



PREFET DE L'EURE

Arrêté n°D1/B1/15/476 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

**LE PREFET DE L'EURE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu

- le code de l'environnement,
- le code général des collectivités territoriales,
- l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre,
- l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives,
- le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,
- le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances,
- le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable,
- le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure,
- le décret du 5 février 2015 nommant Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,
- l'arrêté préfectoral SCAED-15-02 du 9 mars 2015 donnant délégation de signature à Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

- l'arrêté préfectoral du 7 février 2007 portant création et composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, modifié par arrêté préfectoral du 6 mai 2010,
- l'arrêté préfectoral n°D1/B1/13/468 du 14 juin 2013 portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,
- l'arrêté préfectoral n°D1/B1/14/182 du 26 février 2014 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,
- l'arrêté préfectoral n°D1/B1/14/461 du 10 juin 2014 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,
- le courrier du 2 février 2015 de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) désignant des représentants en raison du départ de messieurs RAMONI, MARGOUX et LASCAUX,
- les courriers électroniques du 13 avril 2015 de M. VERDURON informant de son départ et de la société Cadres Blancs Afficheurs proposant un nouveau représentant,
- la délibération du 11 mai 2015 de la commission permanente du conseil départemental de l'Eure désignant les conseillers départementaux au sein de quatre formations spécialisées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition de cette commission,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le 2 de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « de la nature » est modifié comme suit :

2 - collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

▪ *Conseillers départementaux*

- Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, conseillère départementale du canton de Brionne
- M. Gérard CHERON, conseiller départemental du canton de Breteuil

▪ *Maires*

- M. Xavier HUBERT, maire des Baux-Sainte-Croix
- M. Moïse CARON, maire d'Houlbec-Cocherel

▪ *Représentant d'un établissement public de coopération intercommunale*

- M. Didier PARIN, vice-président de la communauté de communes du canton Bourgheroulde-Infreville

Article 2 : Le 2 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « des sites et paysages » est modifié comme suit :

2 - collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

▪ *Conseillers départementaux*

- M. Thierry PLOUVIER, conseiller départemental du canton de Romilly-sur-Andelle
- M. Frédéric DUCHÉ, conseiller départemental du canton des Andelys

▪ *Maires*

- M. Claude LANDAIS, maire de Giverny
- M. Jean-Marc MOGLIA, maire d'Andé

▪ *Représentant d'un établissement public de coopération intercommunale*

- M. Lionel PREVOST, vice-président de la communauté de communes Risle et Charentonne

Article 3 : Le 2 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « de la publicité » est modifié comme suit :

2 - collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

▪ *Conseillers départementaux*

- Mme Stéphanie AUGER, conseillère départementale du canton d'Evreux-1
- M. Michel FRANÇOIS, conseiller départemental du canton de Verneuil-sur-Avre

▪ *Représentant d'un maire*

- Mme Nicole DURANTON, conseillère municipale d'Evreux

▪ *Représentant d'un établissement public de coopération intercommunale*

- M. Jérôme PASCO, délégué de la communauté de communes du Pays de Conches-en-Ouche

Article 4 : Le 4 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « de la publicité » est modifié comme suit :

4 - collège des personnes compétentes dans le domaine de la publicité :

▪ *Professionnels représentant les entreprises de publicité*

- *Titulaire* : M. Eric BOUGOURD, société Cadres Blancs Afficheurs
- *Suppléant* : M. Xavier FRANCOISE, société Clear Channel France

- *Titulaire* : M. Thierry BERLANDA, société Insert

- *Suppléant* : M. Laurent MAZAURY, société Clear Channel France

- Titulaire : M. François ALEXANDRE, société MPE-Avenir
- Suppléant : M. Alain JAMES, société MPE-Avenir

▪ *Professionnels représentant les fabricants d'enseignes*

- Titulaire : M. Vincent HOUDOU, Atelier HOUDOU
- Suppléant : M. Philippe PEDOT, AAXE Diffusion

Article 5 : Le 2 de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « des carrières » est modifié comme suit :

2 - collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- Le président du conseil départemental de l'Eure ou son représentant,

▪ *Conseiller départemental*

- poste vacant

▪ *Maire*

- Mme Anne FROMENT, maire de Bouafles

▪ *Représentant d'un établissement public de coopération intercommunale*

- M. Jacky CRESTEY-HONORE, vice-président de la communauté de communes du Pays de Conches

Article 6 : Le 4 de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « des carrières » est modifié comme suit :

4 - collège des personnes compétentes dans le domaine des carrières :

▪ *Exploitants de carrières*

- Titulaire : M. Yves SALAUN, société LAFARGE GRANULATS FRANCE
- Suppléant : M. Guillaume DESMAREST, société GSM secteur Ile de France Ouest

- Titulaire : M. Philippe DESVIGNES, société CEMEX GRANULATS VAL-DE-SEINE

- Suppléant : M. Bernard VATBOIS, société Robert STREF et Fils

- Titulaire : M. Stéphane LEVESQUE, société Carrières et Ballastières de Normandie

- Suppléant : M. Hervé CHIAVERINI, société LAFARGE GRANULATS FRANCE

▪ *Utilisateurs de matériaux de carrière*

- Titulaire : M. Daniel LEBRUN, société EIFFAGE TP OUEST (APPIA Haute-Normandie)

- Suppléant : M. Thierry FLANDRE, société Béton Chantiers de Normandie

Article 7 : Le 2 de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 modifié susvisé relatif à la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » est modifié comme suit :

2 - collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

▪ *Conseillers départementaux*

- Mme Catherine DELALANDE, conseillère départementale du canton de Vernon
- Mme Jocelyne DE TOMASI, conseillère départementale du canton de Breteuil

▪ *Maire*

- M. Roger WALLART, maire de Tournedos-Bois-Hubert

▪ *Représentant d'un établissement public de coopération intercommunale*

- M. Francis COUREL, vice-président de la communauté de communes Val-de-Risle

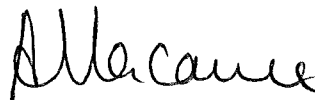
Article 8 : Le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites prendra fin le 14 juin 2016.

Article 9 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 10 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Evreux, le - 2 JUIN 2015

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale de la préfecture



Anne LAPARRE-LACASSAGNE